



LETTRE OUVERTE À MONSIEUR LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE NANCY-METZ

ALERTE SOCIALE :

LE « CHOC DES SAVOIRS » MENACE LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DES PERSONNELS

Monsieur le recteur,

Comme vous ne pouvez pas l'ignorer, les mesures du « choc des savoirs » font l'objet d'un rejet très large.

Mise en place de regroupements de niveau pourtant décriés par la quasi-totalité de la recherche en éducation ; tri scolaire des élèves qui conduirait forcément à un tri social ; éclatement du groupe classe qui serait préjudiciable pour les collégiens ; intention de rendre le DNB obligatoire qui conduirait, à terme, à interdire l'accès au lycée à 20 % des élèves... Les mesures du choc des savoirs remettent profondément en cause le collège unique et l'avenir scolaire de nos élèves, notamment les plus fragiles.

Au-delà des effets dramatiques pour les élèves, la mise en place des groupes de français et de mathématiques au collège pourrait entraîner des conséquences directes sur les conditions de travail et la professionnalité des personnels de l'Éducation nationale.

Ce sont bien tou-te-s les collègues exerçant en collège, quelle que soit leur discipline, qui vont être impacté-es.

Les **enseignant-es de technologie** ont vécu la suppression de la technologie en Sixième comme une marque de mépris pour eux-mêmes et leur discipline. Cette décision expose les professeur-es de technologie à des compléments de service dans un autre établissement, voire à des non-renouvellements de contrat pour les collègues non-titulaires. Le grand nombre de postes supprimés dans les établissements de notre académie entrave fortement les possibilités de mutation de nos collègues.

La mise en place de regroupements de niveau entraîne l'obligation de mettre plusieurs classes en « barrettes », ce qui contraindrait fortement les **emplois du temps de tous les enseignant-es** comme de ceux des élèves. Les conséquences sur les conditions de travail des enseignant-es pourraient être importantes, notamment sur la possibilité de disposer de plages de temps suffisantes hors face-à-face élèves pour assurer les tâches de préparation des cours et de correction.

La contrainte d'assurer des progressions communes menace les **professeur-es de mathématiques et professeur-es de lettres en collège** de se voir enlever leur liberté pédagogique et d'être privé-es de la relation forte et continue avec leurs classes sur laquelle s'appuie leur pédagogie. Ces collègues sont menacé-es de ne plus pouvoir exercer leur métier de la manière dont ils et elles le conçoivent.

Enfin, les préconisations insistantes de certaines pratiques pédagogiques et la place accrue des évaluations standardisées, détachées des réalités d'enseignement, sont des attaques contre l'expertise et la professionnalité des personnels. Les professeur-es sont des cadres concepteurs et conceptrices de leur métier et non des exécutant-es.

Monsieur le recteur, comme vous le savez, vous êtes garant de la santé, du bien-être et de la sécurité au travail des personnels placés sous votre autorité.

Nous vous demandons, Monsieur le recteur, de prendre conscience de la menace que constituent les mesures du « choc des savoirs » sur la santé et le bien-être au travail des personnels de l'académie Nancy-Metz.

Nous vous demandons, Monsieur le recteur, de transmettre - et de relayer - notre alerte à madame la ministre de l'Éducation nationale, à monsieur le Premier ministre et à monsieur le président de la République.

Nous vous prions de croire en notre attachement au service public de l'Éducation nationale,

Pour le SNES-FSU Lorraine
Bruno HENRY, secrétaire général académique
nancy-metz@snes.edu